
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles de Montbazens, sous la présidence de Monsieur Jacques Molières, Président.

Convocation du 13 décembre 2022

Etaient présents : Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE, Francis ESPINASSE, Benoit GARRIC, Valérie COUGOULE, Alain NOUVIALE, Sébastien CAYSSIALS, Marie-Laure CAMBOULAS, Laurent BERNUSSOU, Josiane COUZI, Arnaud MOULINO, Jean ALAUX, Jean-Michel VITRAC, Francis DELERIS, Clovis DESTREBECQ, Bernard JONQUIERES, Virginie ROUQUETTE, Franck MANI, CHAHINIAN Gilles, Pascal TARAYRE.

Michel FOREY représenté par sa suppléante Catherine MOULY.

Etaient excusés : Sylvie GUIRAO, Claude HENRY (pouvoir donné à L. BERNUSSOU), Jacky FABIE (pouvoir donné à F. MANI), Hervé MARTY, Didier FOISSAC.

Présents 23/28 ; votants 25/28.

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil communautaire avant d'ouvrir la séance et de dérouler l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil du 25 octobre 2022
2. Compte rendu des décisions prises par le Président ;
3. Tarifs :
 - Tarifs de location Aire de Loisirs / Boulodrome / Gymnase / Hall Polyvalent / Tables-Chaises-Podium/Piscine – Année 2023 ;
 - Tarifs de location des appartements du Foyer de Lanuéjols – Année 2023 ;
 - Tarifs Réseau intercommunal des médiathèques – Année 2023 ;
 - Tarifs Office du Tourisme – Année 2023 ;
 - Tarifs redevance d'ordures ménagères – Année 2023 ;
 - Tarifs d'accès de la déchèterie aux professionnels de communes extérieures à la CCPM – Année 2023 ;
 - Tarifs d'accès professionnel à la plateforme de déchets verts de la déchèterie Année 2023 ;
 - Tarifs SPANC – Année 2023 ;
4. Compte-rendu de la commission voirie du 5 décembre 2022 ;
5. Moulin de la Culture - Bail emphytéotique avec la Commune de Montbazens ;
6. Convention de mise à disposition du Foyer Intergénération de Lanuéjols à l'ADMR de Lanuéjols ;
7. Foyers intergénération de Drulhe et Galgan ;
8. Approbation de la convention avec le SIEDA pour l'extinction de l'éclairage public dans les zones d'activités économiques ;
9. Questions diverses ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Clovis DESTREBECQ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 25 octobre 2022

Il n'y a pas de remarques sur le compte-rendu du Conseil du 25 octobre 2022 qui a été adressé par mail à l'ensemble des élus communautaires avec la convocation à la réunion de ce jour. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire et expose les dépenses engagées telles qu'elles figurent ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Date de la décision Signature contrats	Libellé	Entreprises retenues	Coût de la prestation € HT
16.12.2022	Remplacement chaudière Gendarmerie	ENGIE	3 632.13 €HT

BUDGET ANNEXE DECHETS

Date de la décision Signature contrats	Libellé	Entreprises retenues	Coût de la prestation € HT
25.11.2022	Commande sac poubelle	CRISTAL HYGIENNE	22 243.00 €HT
9.12.2022	Remplacement boîte à vitesse Camion OM	VILLEFRANCHE VI SARL	11 930.39 €HT

BUDGET ANNEXE ZA LE PONT

Date de la décision Signature contrats	Libellé	Entreprises retenues	Coût de la prestation € HT
9.12.2022	Relevé topographique parcelle AA n°3	LBP	550.00 €HT

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** à l'unanimité des membres présents, des décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire.

3. Tarifs

3.1 Tarifs de location des équipements intercommunaux – Année 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

Monsieur le Président rend compte des travaux du Bureau de la Communauté de Communes réuni le 16 décembre dernier. Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023 relatifs à la location des équipements sportifs, des tables, des chaises et du podium de la Communauté de Communes. De plus, il est proposé de supprimer le tarif spécial pour les activités sportives de la piscine fixé à 1€ par cours pour les particuliers et d'instituer, à la place, un tarif de location de la piscine aux professionnels pour les cours de natation et d'aquagym.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les tarifs 2023 comme suit :

- **PISCINE MONTBAZENS** :

➤ **Entrées individuelles :**

- Enfants de moins de 14 ans : 2 €
- Adultes de plus de 14 ans : 3 €
- Visiteurs : 1 €

➤ **Groupes accompagnés (à partir de 14 personnes) :** 1.50 € par personne

➤ **Abonnements (carnet de 10 entrées) :**

- Enfants de moins de 14 ans : 13 €
- Adultes de plus de 14 ans : 22 €

➤ **Tarifs glaces et boissons :**

- Glaces : 2 €uros
- Jus de fruits, Sodas : 2 €
- Bouteille d'eau : 1 €

➤ **Location de la piscine :**

- Cours de natation : 350 € pour la saison entière avec accès tous les jours
- Cours d'aquagym : 300 € pour la saison entière avec un accès 2 soirs par semaine

- **GYMNASE MONTBAZENS** :

➤ **Locations exclusivement sportives.**

➤ **Mise à disposition gratuite** pour toutes les associations domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes.

➤ **100 € par utilisation** pour les associations sportives extérieures au Plateau.

➤ **Forfait spécial** : utilisation du gymnase de manière régulière par un privé ou une association extérieure au Plateau de Montbazens : 400 € pour l'année.

- **HALL POLYVALENT LANUÉJOULS** :

➤ **Location gratuite** pour toutes les associations domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes **pour une utilisation à but non lucratif.**

➤ **70 €** pour l'organisation de vin d'honneur ou apéritif par un privé du Plateau.

➤ **160 € pour une utilisation à but lucratif** par un privé ou une association du Plateau.

➤ **400 €** pour toutes les personnes privées ou les associations extérieures au Plateau.

➤ **500 €** pour toutes les personnes privées pour une utilisation sur une semaine complète.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

- Il sera systématiquement demandé **un chèque caution de 310 €** afin de garantir les éventuelles dégradations ou pour financer le nettoyage de la salle en cas de besoin.

- BOULODROME LES ALBRES :

- **Mise à disposition gratuite aux associations de pétanque et de quilles domiciliées** sur le territoire de la Communauté de Communes.

- AIRE DE LOISIRS COMPOLIBAT :

La valeur des tickets de la régie aire de loisirs est fixée à 2€. Les usagers peuvent les utiliser pour le paiement des activités dont les tarifs sont :

- Utilisation du mini-golf et du bowling : 2 €
- Utilisation des canoës et pédalos :
 - 4€ l'heure
 - 8€ la demi-journée
 - 14€ la journée

- TABLES-CHAISES :

- **Mise à disposition gratuite uniquement pour les associations du Plateau dans le cadre de manifestation publique (l'association s'interdit un usage privé par l'un de ses adhérents).**
- Il sera demandé **un chèque caution de 310 €**.

- PODIUM :

- **Mise à disposition gratuite pour les associations du Plateau**
- **300 € pour les associations des communes limitrophes au Plateau**
- Il sera demandé systématiquement **un chèque caution de 310 €**.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et signer toutes les pièces nécessaires à la location de ces biens ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et signer les conventions de mise à disposition de la piscine relatives aux activités sportives ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour décider de la catégorie de tarification, des cas exceptionnels et pour régler tous les litiges qui pourraient survenir ;
- **DIT** que les recettes de ces locations seront enregistrées au Budget Général (M14) sur les comptes 70632 ou 7083 selon les cas.

3.2 Tarifs de location des appartements du Foyer de Lanuéjols - Année 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de voter, comme chaque année, les tarifs de location des appartements des Foyers Intergénérationnels ainsi que les provisions pour charges facturées au foyer intergénérationnel de Lanuéjols. Il rappelle au Conseil que les foyers de Galgan et Drulhe ont été fermés cette année suite à la cessation d'activités de l'Association Services Plus. Toutefois, le Foyer intergénérationnel de Lanuéjols reste ouvert ; les résidents faisant appel à d'autres prestataires de services. Monsieur le Président rend compte des travaux du Bureau de la Communauté de Communes réuni le 16 décembre dernier et propose d'augmenter le montant des loyers du Foyer de Lanuéjols à 200 euros. Il est également proposé d'augmenter le montant des provisions pour charges du foyer intergénérationnel de Lanuéjols pour l'année 2023 afin de tenir compte des nouvelles charges (gaz, électricité) suite à la cessation d'activités de l'Association Services Plus. Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les provisions pour charges mensuelles à 80 € pour 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs pour l'année 2023 ;
- **VOTE** les tarifs 2023 comme suit :
 - **FOYER INTERGENERATIONS A LANUEJOLS :**
 - **200 €** de loyer mensuel augmenté de **80 €** de provisions pour charges mensuelles.
 - **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et signer toutes les pièces relatives à cette décision ;
 - **DIT** que les encaissements des loyers seront enregistrés sur le compte 752 du Budget Général (M14) et les encaissements des provisions pour charges seront comptabilisés sur l'article 758 du même budget.

3.3 Tarifs Réseau intercommunal des médiathèques – Année 2023

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de voter, comme chaque année, les tarifs de location des appartements des Foyers Intergénérationnels ainsi que les provisions pour charges facturées au foyer Monsieur le Président indique au Conseil communautaire qu'il convient de voter les tarifs du Réseau intercommunal des médiathèques du Plateau de Montbazens pour l'année 2023. Il rend compte des travaux du Bureau de la Communauté de Communes réuni le 16 décembre dernier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les tarifs 2023 comme suit :
 - **RESEAU INTERCOMMUNAL DES MEDIATHEQUES :**
 - **Consultation sur place** : Gratuit
 - **Abonnements annuels :**
 - Adulte de plus de 18 ans : 10 €
 - Enfant de moins de 18 ans : Gratuit
 - **Abonnements ponctuels (Durée de validité 2 mois) :**
 - Adulte de plus de 18 ans : 5 €
 - Enfant de moins de 18 ans : 5 €
 - **Ecoles, Centre social du Plateau de Montbazens, Relais Petite Enfance, Assistantes familiales** : Gratuit
 - **Bénévoles et employés de la CCPM** : Gratuit

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

- **En cas de perte ou de détérioration du produit prêté**, le produit sera facturé à l'abonné au prix d'achat du réseau des médiathèques.
- **En cas de perte de la carte d'abonné pendant la durée de l'abonnement**, la fourniture d'une nouvelle carte sera facturée 2 €.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et signer toutes les pièces nécessaires à ces abonnements ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour décider de la catégorie de tarification, des cas exceptionnels et pour régler tous les litiges qui pourraient survenir ;
- **DIT** que les recettes de ces abonnements seront enregistrées au Budget principal (M14) sur le compte 7062.

3.4 Tarifs Office de Tourisme– Année 2023

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de voter, comme chaque année, les tarifs de location des appartements des Foyers Intergénérationnels ainsi que les provisions pour charges facturées au foyer Communauté de Communes réuni le 16 décembre dernier. Il propose de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023 et la mise à disposition gratuite de la salle d'exposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs 2022 pour l'année 2023 et la mise à disposition gratuite de la salle des expositions ;
- **VOTE** les tarifs 2023 comme suit :
 - **OFFICE DE TOURISME DU PLATEAU DE MONTBAZENS et POINT INFO TOURISME DE PEYRUSSE-LE-ROC :**
 - Topo guide « Au pays Rignac - Montbazens » : 6,50 €
 - Fiche pratique Randonnée Montbazens : 0,50 € la fiche – 3 € le lot de 6 fiches
 - Fiche pratique Randonnée Lanuéjols : 0,50 € la fiche – 2.5 € le lot de 5 fiches
 - Guide de visite du village de Peyrusse le Roc : 3 €
 - Topo guide « L'Aveyron à pied » : 14,90 €
 - Topo guide « Le chemin de Conques à Toulouse » : 16,90 €
 - Livre "Antique Pétrucia" : 10 €
 - Livre « Montbazens » de Léopold BRAS : 15 €
 - Carte postale : 0,20 €
 - Gobelet office de tourisme 1 €
 - Photocopies :
 - A4 Noir & Blanc : 0.20 €
 - A4 Couleur : 0.40 €
 - A3 Noir & Blanc : 0.30 €
 - A3 Couleur : 0.60 €
 - Encart publicitaire dans le guide pratique : 30€ l'encart – 50€ les deux encarts
 - Guide pratique : Gratuit
 - Mise à disposition gratuite de la salle d'exposition
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et signer toutes les pièces nécessaires à ces ventes ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour décider de la catégorie de tarification, des cas exceptionnels et pour régler tous les litiges qui pourraient survenir ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

- **DIT** que les recettes de ces ventes seront enregistrées au Budget annexe Office de Tourisme du Plateau de Montbazens (M14) sur le compte 7088.

3.5 Tarifs Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) - Année 2023

Suite au compte-rendu de Monsieur le Président de la réunion du Bureau de la Communauté de Communes du 16 décembre dernier, Monsieur le Président propose de délibérer sur les tarifs 2023 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les tarifs de la REOM pour l'année 2023 comme suit :

Désignation	Part fixe	Part variable	Prix total €TTC
Foyer 1 personne	90 €	61 €	151 €
Foyer 2 personnes	90 €	122 €	212 €
Foyer 3 personnes	90 €	183 €	273 €
Foyer 4 personnes	90 €	244 €	334 €
Foyer 5 personnes (plafond)	90 €	305 €	395 €
Part lycéen ou étudiant (pensionnaire)			
Part mineur en garde alternée et/ou partagée	-	+ 30.50 €	+ 30.50 €
Résidence secondaire	Forfait		128 €
Location saisonnière	Forfait		128 €
Camping	Forfait		180 €
Petits artisans	Forfait pro 1		102 €
Commerces, services, banques, gros artisans	Forfait pro 2		191 €
Grands commerces	Forfait pro 3		385 €
Grands commerces 2 passages	Forfait pro 4		577 €
Maison retraite Montbazens	Forfait		3 168 €
Maison retraite Lugan	Forfait		1 980 €
Centre Mouli del Bent	Forfait		1 075 €
Foyer Intergénération de Lanuéjols	Forfait		473 €
Résidence services La commanderie	Forfait		473 €

- **DECIDE** d'appliquer les règles de facturation suivantes :

1-/ Concernant les rattrapages de facturation du service déchets :

- ♦ Rattrapage au mois pour les nouveaux arrivants sur les 9 premiers mois maximum ; exonération de rattrapage pour une arrivée au dernier trimestre de l'année ;
- ♦ Exonération des naissances intervenues en cours d'année ;
- ♦ Exonération des maisons en réfection.

2-/ Concernant les demandes de remboursement faites par les usagers :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

- ♦ Remboursement automatiquement toute l'année des personnes décédées, sur justificatif des Mairies, déduction faite de la redevance due au prorata du service rendu ;
 - ♦ Remboursement toute l'année pour les étudiants qui quittent le foyer ou pour les personnes qui déménagent hors du territoire de la Communauté de Communes quand ils en font la demande expresse à la Communauté de Communes, déduction faite de la redevance due au prorata du service rendu ;
 - ♦ Remboursement du forfait « résidences secondaires » lorsque le propriétaire paye déjà une redevance à la Communauté de Communes pour sa résidence principale (après vérification au cadastre).
- **DECIDE**, en accord avec les EPCI compétents, concernant les conventions de partenariat pour les collectes de certains foyers des communes de Sonnac, d'Asprières, de Bouillac et de Prévinières et à cet effet, de créer un fichier sur la base duquel il sera calculé le nombre de parts et le montant qui sera réclamé aux partenaires pour ces communes.
 - **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et émettre les titres et pièces nécessaires à l'encaissement de la redevance, lequel sera enregistré sur le compte 706 du Budget Annexe Déchets de l'Etablissement (M4).

3.6 Tarifs d'accès à la déchèterie aux professionnels de communes extérieures au territoire intercommunal - Année 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur de la déchèterie du Plateau prévoit un accès au site aux professionnels (artisans, commerçants, petites entreprises) des communes extérieures à la CCPM mais travaillant sur le territoire de la CCPM, moyennant le paiement d'un tarif fixé annuellement par le conseil communautaire. Il rappelle que ce tarif est actuellement de 49 € par passage. Monsieur le Président, suite aux travaux du Bureau de la Communauté de Communes le 16 décembre dernier, propose d'augmenter le tarif pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** à 54€ par passage, pour l'année 2023, l'accès à la déchèterie du Plateau de Montbazens aux professionnels extérieurs au territoire intercommunal (artisans, commerçants, petites entreprises) mais travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- **PRECISE** que ce tarif donne accès à l'ensemble des services de la déchetterie, y-compris la plateforme de déchets verts ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et émettre les titres et pièces nécessaires à l'encaissement de cette prestation, lequel sera enregistré sur le compte 706 du Budget Annexe Déchets de l'Etablissement (M4).

3.7 Tarifs d'accès professionnel à la plateforme de déchets verts de la déchèterie - Année 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

Monsieur le Président rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2019, au vu de la spécificité du service de traitement des déchets verts rendu aux professionnels du territoire, le conseil de la Communauté de Communes a décidé d'adopter un tarif spécifique. Il propose d'augmenter le tarif professionnel pour l'année 2023 pour l'accès à la plateforme de déchets verts de la déchèterie qui concerne tous les professionnels du territoire intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** à 36€ par passage le tarif professionnel pour l'accès à la plateforme de déchets verts de la déchèterie, dû par tous les professionnels du territoire communautaire pour l'année 2023 ;
- **DIT** que l'usager professionnel de la plateforme de déchets verts à obligation de se déclarer au gardien et d'enregistrer son passage contre signature d'un registre par l'utilisateur et remise de justificatif par le gardien sur demande, le cas échéant. Le règlement de service tient compte de ces dispositions ;
- **PRECISE** que ce tarif s'applique aux professionnels du Plateau de Montbazens, redevables de forfaits professionnels, et que les professionnels extérieurs au territoire intercommunal (artisans, commerçants, petites entreprises) travaillant sur le territoire, s'acquittant de leur accès à la déchetterie à chaque passage, bénéficient à ce titre de l'accès à la plateforme de déchets verts ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et émettre les titres et pièces nécessaires à l'encaissement de cette prestation, lequel sera enregistré sur le compte 706 du Budget Annexe Déchets de l'Etablissement (M4).

3.8 Tarifs redevance SPANC - Année 2023

Monsieur le Président rend compte des travaux du Bureau de la Communauté de Communes réuni le 16 décembre dernier et de la proposition d'augmenter les tarifs des redevances de l'Assainissement Non Collectif pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs pour l'année 2023 ;
- **VOTE** les tarifs 2023 comme suit :
 - redevance diagnostic : 60 euros ;
 - redevance réhabilitation : 60 euros ;
 - redevance permis de construire : 180 euros ;
 - redevance diagnostic transaction : 60 euros.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour établir et signer les titres et pièces nécessaires à l'encaissement de ces redevances.
- **DIT** que les recettes de ces redevances seront comptabilisées sur le compte 7062 du Budget Annexe SPANC (M49).

4. Compte-rendu de la commission voirie-matériel

Monsieur Alaux, Vice-Président en charge de la voirie et du matériel, donne lecture du compte-rendu de la commission voirie-matériel réunie le 5 décembre dernier. Il rappelle le programme voirie réalisé cette

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

année (17 km de bicouche et 7 km de point-à-temps) pour un montant global de travaux s'élevant à 315 304.11 €HT. Concernant l'état du parc de véhicules de la Communauté de Communes, la commission préconise le changement du camion d'ordures ménagères du service déchets et de la pelle mécanique du service voirie.

5. Moulin de la Culture - Bail emphytéotique avec la Commune de Montbazens

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que le Moulin de la culture, pôle Médiathèque-Office du Tourisme, a ouvert ses portes le 14 décembre dernier.

Il rappelle que les travaux de réhabilitation de l'ancienne minoterie ont consisté à créer :

- o une médiathèque - office du tourisme avec pour maître d'ouvrage la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens ;
- o une salle polyvalente, un espace dédié au Musée Cavaignac/Gladin et deux appartements avec pour maître d'ouvrage la Commune de Montbazens ;
- o trois appartements avec pour maître d'ouvrage Aveyron Habitat.

Monsieur le Président rappelle la décision prise lors du Conseil communautaire en date du 31 juillet 2019 d'établir et signer un bail emphytéotique avec la Commune de Montbazens. Le Conseil municipal de Montbazens lors de sa séance en date du 30 novembre 2022, propose d'établir un bail sur une durée de 52 ans avec un montant de redevance à 1€/an sur la durée du bail payable en une seule fois à la signature du bail.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Commune de Montbazens pour une durée de 52 ans ;
- **APPROUVE** le montant de la redevance à 1€/an soit 52 € sur la durée du bail payable en une seule fois à la signature du bail ;
- **MANDATE** le Président pour mettre en œuvre ces décisions et signer tous les documents qui s'y rapportent.

6. Convention de mise à disposition du Foyer Intergénération de Lanuéjols à l'ADMR de Lanuéjols

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire la convention en date du 1^{er} juillet 2013 relative à l'occupation du Foyer Intergénération de Lanuéjols par l'ADMR de Lanuéjols. L'ADMR de Lanuéjols dispose de deux locaux moyennant une participation financière annuelle de 1920 euros (loyer 480 €/trimestre). Suite à la liquidation judiciaire de l'Association Services Plus le 14 octobre dernier, la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens va devoir supporter des charges supplémentaires (eau et électricité). Ainsi, Monsieur le Président propose d'ajouter des charges à l'ADMR en plus du loyer à partir du 1^{er} janvier 2023. Ces charges feront l'objet de provisions trimestrielles, payables en même temps que le loyer. Pour l'année 2023, Monsieur le Président propose un montant de charges de 660 €/trimestre. Cette provision est révisable chaque année en fonction des dépenses réellement exposées l'année précédente.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

Monsieur le Président donne lecture du projet d'avenant à la convention avec l'ADMR de Lanuéjols pour l'occupation de deux locaux au sein du Foyer Intergénération à Lanuéjols.

Oui cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention avec l'ADMR de Lanuéjols pour l'occupation de deux locaux au sein du Foyer Intergénération à Lanuéjols comme ci-annexé à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- **DONNE POUVOIR** au Président pour signer et mettre œuvre ledit avenant.

7. Foyers intergénération de Drulhe et Galgan

7.1 Vente du Foyer Intergénération de Galgan à la Commune de Galgan

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire la convention prise lors de la séance en date du 24 novembre 2003 relative à la convention de mise à disposition d'un terrain en vue de la réalisation d'une extension du Foyer à Galgan. Cette convention définit la mise à disposition d'un terrain par la Commune de Galgan au profit de la CCPM en vue de la construction de 5 logements. Le terrain est composé de la parcelle cadastrée section AM n°230 et d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°93, correspondant à la surface du bâtiment construit soit 189.60 m². La durée de la convention de cette mise à disposition a été fixée à 25 ans.

Suite à la fermeture du Foyer Intergénération de Galgan, Monsieur le Président propose de résilier la convention et de vendre à la Commune de Galgan le bâtiment pour un montant de 50 000 €.

Oui cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la résiliation de la convention avec la Commune de Galgan relative à la mise à disposition d'un terrain en vue de la réalisation d'une extension du Foyer de Galgan ;
- **APPROUVE** la vente du bâtiment du Foyer de Galgan à la Commune de Galgan pour un montant de 50 000 € ;
- **DONNE POUVOIR** au Président pour signer et mettre œuvre ces décisions et tous les documents qui s'y rapportent.

7.2 Vente du Foyer Intergénération de Drulhe à la Commune de Drulhe

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le Foyer Intergénération de Drulhe est fermé depuis avril 2022 suite à la cessation d'activités de l'Association Services Plus. Il rappelle que ce bâtiment est situé sur les parcelles section A numéros 836, 993, 1001, 1041 et 1356 et se décompose de la façon suivante :

- o Le rez-de-chaussée est propriété de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens ;
- o L'extension du bâtiment comportant 4 appartements fait l'objet d'un bail à construction entre la CCPM (bailleur) et Aveyron Habitat (preneur) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

- Les 8 appartements aux étages font l'objet d'un bail emphytéotique entre la CCPM (propriétaire) et Aveyron Habitat (emphytéote).

Au vu de la situation, Monsieur le Président propose de vendre le rez-de-chaussée du Foyer Intergénération de Drulhe et de céder les deux baux (emphytéotique et à construction) à la Commune de Drulhe pour un montant de 50 000 €.

Oui cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la vente du rez-de-chaussée du Foyer Intergénération de Drulhe et la cession des baux (emphytéotique et à construction) avec Aveyron Habitat à la Commune de Drulhe pour un montant de 50 000 € ;
- **DONNE POUVOIR** au Président pour signer et mettre œuvre cette décision et tous les documents qui s'y rapportent.

Questions diverses

A – Départ retrait

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que l'agent en charge des services techniques fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2023. Monsieur le Président explique qu'aucun poste ne sera ouvert car les missions seront réparties sur des agents déjà en postes et volontaires.

B – Extinction éclairage public

Le SIEDA propose de réaliser une étude sur l'extinction de l'éclairage public dans les zones d'activités économiques. Après réflexion, le Conseil communautaire souhaite attendre pour prendre une décision. Un passage de l'éclairage aux Leds pourrait être opportun avant de décider d'éteindre l'éclairage public la nuit pour réaliser des économies.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.

Délibérations – Séance du 19 Décembre 2022
N° 19122022-01 : Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire
N° 19122022-02 : Tarifs de locations des équipements intercommunaux Piscine – Gymnase – Hall Polyvalent – Boulodrome – Aire de Loisirs – Tables & Chaises – Podium Année 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022

N° 19122022-03 : Tarifs Foyer Intergénérations Lanuéjols – Année 2023
N° 19122022-04 : Tarifs Réseau Intercommunal des médiathèques du Plateau de Montbazens – Année 2023
N° 19122022-05 : Tarifs Office de Tourisme du Plateau de Montbazens et Point Info Tourisme de Peyrusse-le-Roc
N° 19122022-06 : Tarifs Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM) – Année 2023
N° 19122022-07 : Tarifs d'accès à la déchèterie aux professionnels de communes extérieures au territoire intercommunal – Année 2023
N° 19122022-08 : Tarifs d'accès professionnel à la plateforme de déchets verts de déchèterie Année 2023
N° 19122022-09 : Tarifs des redevances du Services Public d'Assainissement Non Collectif – Année 2023
N° 19122022-10 : Moulin de la Culture Bail emphytéotique avec la Commune de Montbazens
N° 19122022-11 : Avenant n°1 à la convention avec l'ADMR de Lanuéjols pour l'occupation de deux locaux au sein du Foyer Intergénérations à Lanuéjols
N° 19122022-12 : Vente du Foyer Intergénérations de Galgan à la Commune de Galgan
N° 19122022-13 : Vente du Foyer Intergénérations de Drulhe et cession des baux avec Aveyron Habitat à la Commune de Drulhe

Vu le Président,
Jacques MOLIERES

Vu le secrétaire de séance
Clovis DESTREBECQ